



Paris, le 19 juillet 2019

TRIBUNE

Assises de l'Eau : le compte n'y est pas !

Des mesures nécessaires mais non financées : un piège pour les entreprises du secteur ?

Annoncées par le Président de la République en novembre 2017, les Assises de l'Eau se sont tenues d'avril 2018 à juillet 2019. Sous l'autorité du ministère de la Transition écologique et solidaire, cet exercice aura rassemblé autour de la table, pour la première fois depuis de nombreuses années, tous les acteurs de l'eau en France, pouvoirs publics, entreprises, élus, associations de consommateurs, ONG, représentants du monde agricole... Malgré les bonnes volontés affichées, le vrai problème n'a pas été réglé : celui du financement de la politique de l'eau.

Fédérations professionnelles engagées dans la construction et l'entretien de nos infrastructures d'eau et d'assainissement, nous exerçons nos métiers avec passion et c'est cette même passion qui nous conduit aujourd'hui à tirer le signal d'alarme. Le modèle économique de l'eau est en péril car l'équation financière est loin d'être soutenable. Nous n'avons cessé d'alerter ces dernières semaines sur le manque d'investissement dans notre patrimoine de l'eau estimé à 2 à 3 Mds€ chaque année en entretien (canalisations, stations de traitement, génie civil, pluvial...). Ce qui est en jeu : l'état de nos infrastructures, leur pérennité, leur sécurité et leur conformité. Au taux actuel de renouvellement de nos canalisations, il faudrait en moyenne 160 ans pour les renouveler entièrement. Le résultat est hélas bien connu des spécialistes : les fuites représentent près d'un litre d'eau sur cinq.

Facture d'eau : jusqu'à quand financera-t-elle le modèle économique ?

Le second volet des Assises, consacré au grand cycle de l'eau, s'est achevé le 1^{er} juillet dernier. Il a permis de fixer une série d'objectifs : mieux économiser l'eau face au changement climatique et aux situations de stress hydrique, restaurer le bon état écologique des cours d'eau, protéger les captages, développer des solutions alternatives comme le recours aux eaux non conventionnelles... Ces objectifs se traduisent par une série d'engagements financés par la seule facture d'eau : acquisition de terres agricoles par les services d'eau, projets alimentaires territoriaux, paiements aux agriculteurs pour services rendus à l'environnement... Pourtant, **le petit cycle de l'eau ne peut et ne pourra pas à lui seul financer l'ensemble de la politique de l'eau en France !** Il le pourra d'autant moins que l'accent mis sur les nécessaires économies d'eau risque de rétrécir fortement l'assiette de financement. En conséquence, et à moins d'une réévaluation rationnelle du prix de l'eau, ce rétrécissement

de l'assiette conduira inévitablement les collectivités à reporter leurs investissements dans leurs infrastructures, investissements qui n'ont pourtant jamais été aussi urgents.

Entre ambitions accrues et moyens qui semblent demeurer constants, voire en baisse, les Assises de l'Eau dessinent une équation financière qui n'est pas tenable pour les collectivités. Celles-ci ne pourront que solliciter les entreprises de l'eau pour tenter de résoudre une situation inextricable en terme de commande publique. Ainsi, si elles se concrétisent, les orientations des Assises pourraient paradoxalement mettre en danger les entreprises de l'eau. Très tendue à l'heure actuelle, leur situation financière expose nos entreprises à des cessions, comme en témoigne, encore récemment, le choix du groupe Saint Gobain avec sa filiale PAM.

Des solutions existent et nous les avons proposées dès avril 2018 :

- Renforcer d'urgence le principe pollueur-payeur qui pourrait prendre la forme d'une Responsabilité Élargie du Producteur
- Supprimer le plafond mordant qui permettrait de libérer presque 2 milliards d'euros supplémentaires, une nécessité au regard de l'ampleur des chantiers à mener,
- Réévaluer de façon cohérente le prix du m³ d'eau, principal élément constitutif du modèle économique de l'eau en France,
- Faire en sorte que les investissements dans les infrastructures de l'eau soient éligibles aux financements européens (type fonds FEDER et FEADER) dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Comme l'a justement souligné le ministère de la Transition écologique, lors de la conférence de presse le 1^{er} juillet dernier : « **La bataille de l'eau est devant nous, État en tête** ». **Dans cette bataille, les collectivités en appellent à « en finir avec la baisse du prix de l'eau » comme demandé par Hervé Paul, vice-président de la FNCCR.**

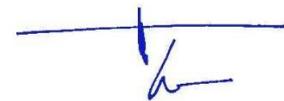
Nos entreprises seront au rendez-vous de cette bataille – à ce titre nous répondons favorablement à l'invitation d'Emmanuelle Wargon le 25 septembre - mais c'est tout le secteur de l'eau, public comme privé, qui doit se mobiliser !



Bruno CAVAGNÉ
Président
FNTP



Alain GRIZAUD
Président
Les Canalisateurs



Jean-Luc VENTURA
Président
UIE